

La lutte contre les discriminations en Europe



Comment sont perçues différentes propositions de mesures pour lutter contre les discriminations en France, en Allemagne et en Italie ?

Enquête réalisée en ligne du 13 au 18 octobre 2016. Échantillons représentatifs de la population nationale âgée de 18 ans et plus : 1 098 personnes en France, 1 120 personnes en Allemagne, 1 131 personnes en Italie. Méthode des quotas et redressement appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle et région de l'interviewé(e).

*_**

À la demande de la *Maison des Potes*, Harris Interactive a réalisé un nouveau sondage dans 3 des principaux pays européens pour interroger leurs habitants sur différentes mesures envisageables afin de lutter contre les discriminations. Un peu moins d'un an après une enquête conduite simultanément en France, au Royaume-Uni (R-U) et en Espagne¹, cette nouvelle enquête réinterrogeait l'opinion des Français, et mesurerait l'adhésion ou au contraire l'opposition suscitée par ces mesures chez les Allemands et les Italiens.

Quels sont les principaux enseignements de cette enquête ?

- **Que ce soit en France, en Allemagne ou en Italie, comme c'était déjà le cas l'an dernier au Royaume-Uni et en Espagne, plus de deux personnes sur trois se déclarent favorables à quatre mesures : garantir la même rémunération et la même retraite à toutes les personnes exerçant le même travail, quelle que soit leur nationalité (83% favorables en France, 82% en Allemagne, 85% en Italie) ; renforcer les sanctions juridiques en Europe contre les employeurs coupables de discrimination (82% en France, 77% en Allemagne, 87% en Italie), autoriser les recours collectifs en justice pour les victimes d'une même discrimination (75% en France, 73% en**

¹ http://harris-interactive.fr/opinion_polls/la-lutte-contre-les-discriminations-en-europe/

Allemagne, 80% en Italie) et enfin **anonymiser les candidatures** examinées par les employeurs (73% en France, 70% en Allemagne, 75% en Italie).

- Trois autres mesures suscitent des **jugements plus contrastés**, même si les Italiens s’y montrent toujours plus favorables que leurs voisins européens (comme les Espagnols l’étaient l’an dernier) : **régulariser les travailleurs étrangers sans papiers** disposant d’un contrat de travail (55% favorables en France, 62% en Allemagne, 69% en Italie), autoriser les étrangers non-communautaires à devenir **titulaires de la fonction publique** (51% en France, 66% en Allemagne, 66% en Italie) et enfin élargir le **droit de vote aux élections municipales et européennes** aux étrangers non-communautaires (47% en France, 55% en Allemagne, 57% en Italie). Sur ces deux derniers points, précisons que les personnes interrogées **étaient informées que ces dispositions existent déjà** en ce qui concerne les étrangers issus de pays membres de l’Union européenne, une information qui n’est probablement pas uniformément partagée au sein du grand public.
- De façon transversale, **les Italiens se montrent systématiquement les plus favorables à chacune des mesures considérées**, sans pour autant atteindre les niveaux d’adhésion observés auprès de la population espagnole l’an dernier. Les Allemands et surtout les Français expriment des jugements plus nuancés. En France, notons que l’adhésion aux différentes mesures reste globalement stable par rapport à l’enquête réalisée en décembre 2015.
- Toutes mesures confondues, soulignons également que certaines catégories de population se montrent presque toujours plus favorables que la moyenne aux différentes mesures. Comme en 2015, dans tous les pays observés, **les personnes dont au moins un parent ne disposait pas de la nationalité à sa naissance** sont plus nombreuses à se déclarer favorables à chacune de ces propositions. Il en va de même pour les **sympathisants d’une formation politique de Gauche**, qu’il s’agisse du Parti socialiste, d’Europe Écologie ou du Parti de Gauche en France ; du SPD ou de Die Linke en Allemagne ; du PD en Italie.

*_**

Merci de noter que toute diffusion de ces résultats doit être accompagnée d'éléments techniques tels que : la méthode d'enquête, les dates de réalisation, le nom de l'institut – Harris Interactive –, la taille de l'échantillon.

A propos de Harris Interactive

Harris Interactive France est un acteur historique du marché des études.

Dirigé par ses fondateurs Nathalie Perrio-Combeaux et Patrick Van Bloeme, l'institut propose des approches innovantes, qualitatives et quantitatives, en France comme à l'international.

Animé par l'énergie de la passion, porté par l'innovation et convaincu que le marché est en pleine mutation, Harris Interactive accompagne ses clients face à leurs nouveaux challenges et repense avec eux le métier des études.

Depuis juillet 2014, Harris Interactive Europe (regroupant Harris Interactive France, Allemagne et UK) a rejoint ITWP permettant ainsi à ce groupe international d'étendre sa présence dans la filière études.

Suivez l'actualité de Harris Interactive sur www.harris-interactive.fr, [Facebook](#), [Twitter](#) et [LinkedIn](#).

Contacts Harris Interactive en France :

Laurence Lavernhe - 39 rue Crozatier - 75012 Paris - Tel: 01 44 87 60 94 - 01 44 87 60 30 - llavernhe@harrisinteractive.fr

Jean-Daniel Lévy - Directeur du Département Politique & Opinion - 01 44 87 60 30 - jdlevy@harrisinteractive.fr